



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

Les innovations contenues dans le nouveau droit OHADA de l'arbitrage

Par Gaston Kenfack Douajni

Directeur de la Législation au Ministère de la Justice du Cameroun
Ancien Membre de la Cour International d'Arbitrage de la CCI
Membre du Board of Trustees du Centre Régional d'Arbitrage du Caire pour
l'Arbitrage International (CRCICA)
Membre du Conseil d'Administration de l'International Federation of Commercial
Arbitrations Institutions (IFCAI)
Président de la 49^{ème} Session de la CNUDCI
Président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA)
Vice-Président de l'African Arbitration Association (AFAA)

Lundi 15 avril 2019, de 16h à 18h

**Cour de cassation, Grand'chambre
5 Quai de l'Horloge
75001 Paris**

**Inscription obligatoire dans la limite des places disponibles
avant le 11 avril auprès de : emmanuelle.bouvier@legiscompare.com**

La participation à ce colloque est gratuite
Merci de vous munir d'une pièce d'identité.

Conférence validée au titre de la formation continue des avocats.

Conférence

L'OHADA a été créée par le Traité signé à Port-Louis (Île Maurice) le 17 octobre 1993 et modifié à Québec (Canada) le 17 octobre 2008. L'objet de l'OHADA est d'assurer l'attractivité de ses États parties à travers la sécurisation juridique et judiciaire des activités économiques dans lesdits États.

Les États signataires du Traité OHADA ont accordé une importante certaine à l'arbitrage d'autant que l'un des objectifs dudit traité est la promotion de l'arbitrage pour le règlement des différends d'ordre contractuel.

Les premiers instruments OHADA relatifs à l'arbitrage, que sont l'acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage et le règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'arbitrage, dataient de 1999 et étaient déjà qualifiés d'instruments modernes conformes aux tendances internationales en la matière.

Tenant compte des évolutions internationales enregistrées depuis 1999, le législateur OHADA a modifié les deux textes sus indiqués en novembre 2017.

La présente conférence vise à mettre en exergue les innovations apportées au dispositif arbitral OHADA en mettant l'accent sur celles desdites innovations qui sont susceptibles de permettre à ces nouveaux textes d'avoir un impact positif sur l'amélioration du climat des affaires dans l'espace OHADA.

Séance de dédicaces

Dans le cadre de cette conférence, aura lieu une dédicace de l'ouvrage ***L'État africain dans l'arbitrage international***. Les participants intéressés peuvent acheter cet ouvrage avant la conférence au prix de 28 € au Cabinet de Me Mamadou Konate, 32 rue Cortambert, 75116 Paris.